un tribunal ne fait pas d'enquête, de la même manière il ne r'ouvre pas d'enquête.

Demande information

salutations

Par btpcharl
Bonjour Ma plainte a été clôturée par le Tribunal Judiciaire mais dans le mois qui suit la clôture j'ai envoyé une lettre au tribunal de paris prouvant la fermeture du site et email de mon escroc par PublicDomainRegistry (USA). Le tribunal, doit il ré ouvrir l'enquête pour identifier l'escroc en dépit de la loi de protection des données personnelles.
Par isernon
bonjour,
que voulez-vous dire lorsque vous écrivez :
Ma plainte a été clôturée par le Tribunal Judiciaire
votre plainte a été classée sans suite, ou le tribunal vous a débouté de votre demande ?